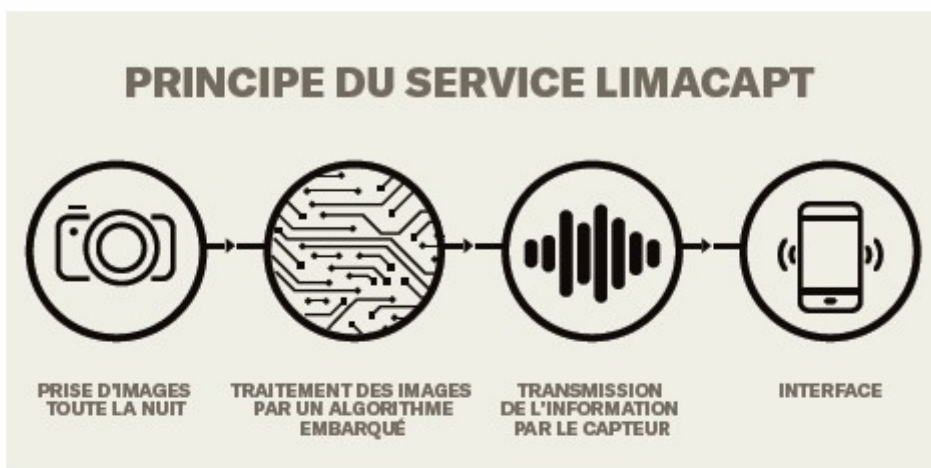


LIMACES

Maintenir la surveillance



En dépit d'un été sec, les limaces peuvent refaire surface... Un suivi au jour le jour reste la meilleure façon d'anticiper de possibles dégâts.

Même si la sécheresse et la canicule sont passées par là cet été, les limaces n'ont pas disparu complètement. Le réseau de l'Observatoire De Sangosse a repris ses piégeages début août dans 60 départements. Il relève une reprise de l'activité de ces ravageurs depuis fin août, là où sont tombés des orages localisés. « *Après une longue période de sec et donc de jeûne, les limaces refont surface avec un besoin important de reconstituer leurs réserves. Peu d'individus peuvent donc causer beaucoup de dégâts aux semis* » note Pierre Olçomendy, chef de produits chez Sangosse.

Seuil d'application

En préventif, les méthodes de lutte mécaniques telles que le roulage et le travail du sol permettent de diminuer le risque de limaces avant semis. En cas de risque avéré - piégeage ou les Bulletins de santé du végétal (BSV) - le seuil de traitement avant semis est de 5 limaces/m² sur colza. Ensuite, du semis à la levée, le seuil passe à 1 limace/m². Les méthodes d'application des anti-limaces demeurent inchangées, à savoir : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres minimum en bordure de point d'eau et ne pas appliquer les granulés

sur les talus, chemins, routes, caniveaux et avaloirs.

Suivre le piégeage

Le kit de piégeage reste l'outil de base pour le suivi de l'activité des limaces. Il peut être placé dans la parcelle 3 semaines avant le semis du colza, en poursuivant les observations jusqu'à la fin du stade sensible, soit 4 feuilles pour le colza. La bonne méthode consiste à disposer 4 pièges tapis préalablement humidifiés, en bordure et à l'intérieur de la parcelle, avec un espacement minimum de 5 mètres. Il est conseillé de changer l'emplacement des pièges et de retirer les limaces piégées après chaque comptage. Le suivi doit être quotidien, car des observations ponctuelles ne suffisent pas pour évaluer le risque.

Le capteur Limacapt en fin de test

Ce capteur autonome et connecté permet de détecter et de compter des limaces au champ en période de risque. Sa caméra de surveillance infrarouge détecte la présence des limaces durant la nuit, période où elles sont très actives, ce qui donne des relevés plus précis que la surveillance humaine. Limacapt a été testé en 2022 par la chambre d'agriculture (CA) d'Île-de-France. « *L'outil permet des observations à distance* », note Mathilde Beauchesne de la CA. « *Il représente un réel gain de temps pour l'agriculteur qui peut rester en veille sans se déplacer sur la parcelle* ». Un plus large essor de Limacapt est prévu pour 2023. **MARIANNE LOISON**

➊ Grâce à la précision des données récoltées, le Limacapt permettra de mieux anticiper l'intervention.